

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de Saint Laurent de la Salanque

ARRETE MUNICIPAL N° T044/2017 D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE SARL « BUENA BOCA »

Le maire de la commune de TORREILLES.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2.

VU la délibération en date du 30 avril 2015 fixant les droits de place et d'occupation du domaine public.

CONSIDERANT qu'il est du ressort de monsieur le maire de régir l'occupation du domaine public et d'assurer l'ordre public.

A R R E T E

ARTICLE 1

Madame Ingrid CHAPON (SARL IJC), commerçante, exploitant le bar-tapas à l'enseigne « BUENA BOCA » est autorisée à occuper une partie de la voirie publique, en vue d'y installer 2 demis tonneaux et un « panneau enseigne » de 5 m² devant son commerce, tous les jours du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 2

La pétitionnaire devra s'acquitter chaque année du droit de place en vigueur, dont le montant s'élève à 11 € par m².

ARTICLE 3

L'occupation devra être organisée de façon à ne pas faire obstacle au cheminement des piétons ainsi qu'à celui des landaus et poussettes d'enfants.

ARTICLE 4

Les droits des tiers sont et demeurent expressément préservés.

ARTICLE 5

La présente autorisation est révocable à tout moment sans indemnité, sur décision de la personne qui l'a délivrée.

ARTICLE 6

Le présent arrêté municipal abroge et remplace l'arrêté N° T133/2016 en date du 1^{er} septembre 2016.

Fait à TORREILLES, le 24 mars 2017

Le maire,

Marc Medina